MAIRIE DE CAMPBON
Place de l'église
44 750 CAMPBON
Tél. 02 40 56 55 00
mairie@campbon.fr

# PROCES VERBAL DE SEANCE

# DU CONSEIL MUNICIPAL

# DU 14 DECEMBRE 2023

# ORDRE DU JOUR

1- Présentation du projet FM Logistic par NG Concept
2- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 novembre 2023
3- Modification du tableau des élus au Conseil Municipal
4- Point sur les commissions municipales
5- Décision modificative n°4 au BP 2023
6- Admission en non-valeur
7- Autorisation d'engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024
8- Réhabilitation de la Chapelle Saint-Victor – demande de subvention
9- Présentation du rapport d'activité 2022 de TE44
10- Décisions prises par délégation du Conseil municipal
11- Informations Communauté de Communes Estuaire et Sillon
12- Informations et questions diverses

**L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 8 décembre s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Maire.

**PRESENTS** : THAUVIN Jean-Louis, Maire
Valérie BARILLAU, Roger GUYON, Martine GALLERAND, Patrice BOUSSAUD, Blandine CZEK, Adjoints
Eliane COSTE, Conseillère déléguée
Charlotte BOULAIS, Jean-Pierre VIAUD, Marie-Thérèse OUISSE, Régis LOUIS, Hervé LEZORAY, Isabelle MALLE, Chrystèle REVILLER, Peggy RINALDI, Elisabeth MORICET, Alexandre CAILLON, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Eric VALBOUSQUET, pouvoir à Régis LOUIS
Géraldine MEIGNEN, pouvoir à Jean-Louis THAUVIN
Mikaël LE BRIS, pouvoir à Chrystèle REVILLER

**ABSENTS EXCUSES :**
Yann CAILLON, Richard GREGOIRE, Eddy SIMON, Sébastien LAUNAY, Kévin GUINE

**Nombre de Conseillers** :
En exercice : 25 Présents : 17 Votants : 20

**Secrétaire de séance** : Patrice BOUSSAUD

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :
Une délibération a été ajoutée en point 8bis à l'ordre du jour concernant une demande de subvention pour l'aménagement de déplacements doux sur la RD16 entre le Rocher, Montmignac et le bourg. Cet ajout a été approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

## 1- Présentation du projet FM Logistic par NG Concept

Deux représentants de NG Concept sont venus présenter le projet FM Logistic reprenant les locaux de Candia.
Il s'agit d'une activité de logistique, d'emballages et de conditionnement. Est prévue, dans un premier temps, une surface de stockage de 36.000 m² en 6 cellules en 2025 sur un terrain de 99.500 m². Le bâtiment est prévu d'une hauteur maxi de 15 mètres. Un plan de plantation paysagère important est indiqué ainsi qu'un programme d'installation de panneaux photovoltaïques pour une auto-consommation.
La circulation prévue est de 100 véhicules légers et 100 poids lourds par jour de travail.
Le planning :

- Instruction des permis de démolir et construire : de janvier à août 2024
- Instruction du dossier d'enregistrement auprès des services de l'Etat : de janvier à novembre 2024
- Travaux : de fin 2024 à fin 2025
- Début d'exploitation : fin 2025
- Bâtiments définitifs pour 2027

Monsieur Régis Louis souhaite savoir quelles seront les heures de circulation des poids lourds et si une étude du bruit sera faite avant et après les travaux.
NG Concept a indiqué que les véhicules circuleront de 7h à 22h avec d'éventuels camions la nuit (1/heure). Un camion fait du bruit et, pour éviter au maximum les nuisances, les chauffeurs emprunteront le plan de circulation actuel (comme Candia).
Madame Martine Gallerand demande comment vérifier la préconisation de passer par la RD17
NG : au départ de l'entrepôt, deux modes de transport seront possibles :

- Les camions internes à la société qui auront comme consignes de respecter le plan de déplacement
- Les camions propres à certains clients auprès desquels ils indiqueront les consignes de circulation

Monsieur Roger Guyon demande quel type de véhicules seront utilisés (propres ou non)
NG Concept indique que l'entreprise travaille sur les biocarburants et l'hydrogène.
Monsieur Alexandre Caillon demande si les places prévues pour les camions aux abords des entrepôts seront en nombre suffisants.
NG Concept indique qui suivant l'organisation type, il n'y aura pas de problème de stationnement des poids lourds entre quais, parkings et rotation des véhicules.
Monsieur Alexandre Caillon a demandé également pourquoi autant de poteaux d'incendie étaient prévus
NG Concept rappelle qu'un entrepôt est une zone à risque d'incendie compte tenu des biens entreposés. Ce sujet est pris très au sérieux et il faut anticiper au maximum les risques pour les minimiser. De plus, le règlement a évolué. La prévention est nécessaire car le risque est important.
Monsieur Patrice Boussaud demande si les anciens salariés de Candia seront prioritaires dans le recrutement des 100 agents présents sur le site.
NG Concept travaille sur le fait d'embaucher du personnel au plus proche de l'entreprise suivant les profils nécessaires. Cependant les embauches ayant lieu fin 2025, il est espéré que les anciens salariés Candia auront toutes et tous trouvé une solution d'emploi d'ici là.
Monsieur Hervé Lezoray demande quels sont les types de postes créés ainsi que les spécialités du site.
NG Concept indique qu'il s'agit essentiellement de caristes, opérateurs en rotation 2x8 ou 3x8 mais également du personnel administratif en journée. L'entreprise travaille sur un maillage des sites de stockage. Les clients sont différents et les autorisations administratives sont différentes selon les produits à stocker. Il s'agit à Campbon de produits de grande consommation mais pas de frigo (trop bruyants sur ce site compte tenu du voisinage).
Monsieur Hervé Lezoray demande si une circulation des véhicules se fera le week-end.
NG Concept précise que l'entreprise travaille du lundi au vendredi avec des ouvertures exceptionnelles le samedi. Mais en principe, l'entreprise sera fermée le samedi et le dimanche.
Monsieur le Maire remercie l'entreprise pour sa présentation et toute la transparence du projet.

## 2- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 novembre 2023

Les Elus sont appelés à formuler leurs remarques éventuelles sur le procès-verbal de la dernière réunion.

| | |
|---|---|
| *VOTE* | *UNANIMITE* |

## 3- Modification du tableau des élus du Conseil Municipal

Suite à la démission de Mme VIOLAIN, il est nécessaire d'informer les élus sur la mise à jour du tableau du Conseil Municipal.

| |
|---|
| *PREND ACTE* |

## 4- Point sur les commissions municipales

Afin de répondre au souhait de certains élus d'évoluer au sein des différentes commissions, il est proposé de revoir la composition de certaines commissions municipales.

Patrice BOUSSAUD intègre la commission Bâtiments.
Régis LOUIS quitte la commission Vie sportive et Loisirs pour intégrer la commission Développement Economique.

Il en ressort la mise à jour suivante :

| COMMISSIONS | MEMBRES<br>(le Maire est membre de droit de chaque commission) |
|---|---|
| FINANCES | **Jean-Louis THAUVIN**, Valérie BARILLAU, Roger GUYON, Martine GALLERAND, Patrice BOUSSAUD, Blandine CZEK, Alexandre CAILLON |
| BATIMENTS | **Valérie BARILLAU**, Roger GUYON, Patrice BOUSSAUD, Régis LOUIS, Chrystèle REVILLER, Richard GREGOIRE, Eddy SIMON, Alexandre CAILLON |
| VOIRIE – ESPACES VERTS | **Roger GUYON**, Valérie BARILLAU, Patrice BOUSSAUD, Jean-Pierre VIAUD, Sébastien LAUNAY |
| ENFANCE – JEUNESSE – LIEN INTERGENERATIONNEL | **Martine GALLERAND**, Eliane COSTE, Jean-Pierre VIAUD, Marie-Thérèse OUISSE, Peggy RINALDI |
| VIE SPORTIVE ET LOISIRS | **Patrice BOUSSAUD**, Charlotte BOULAIS, Hervé LEZORAY, Mikaël LE BRIS, Kévin GUINE |
| SOLIDARITE | **Blandine CZEK**, Martine GALLERAND, Eliane COSTE, Charlotte BOULAIS, Marie-Thérèse OUISSE, Peggy RINALDI |

| | |
|---|---|
| COMMUNICATION | Blandine CZEK, Valérie BARILLAU, Elisabeth MORICET |
| VIE CULTURELLE | **Eric VALBOUSQUET**, Eliane COSTE, Jean-Pierre VIAUD, Régis LOUIS, Chrystèle REVILLER, Mikaël LE BRIS, Elisabeth MORICET, Eddy SIMON, Blandine CZEK, Charlotte BOULAIS |
| DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Agriculture Commerce – Artisanat | **Yann CAILLON, Eliane COSTE**, Régis LOUIS, Hervé LEZORAY, Géraldine MEIGNEN, Sébastien LAUNAY |
| DEVELOPPEMENT DURABLE | Valérie BARILLAU, Jean-Pierre VIAUD, Isabelle MALLE, Mikaël LE BRIS |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la nouvelle composition des commissions municipales.

| | |
|---|---|
| *VOTE* | *UNANIMITE* |

## 5- Décision modificative n°4 du BP 2023

Les crédits inscrits au budget primitif peuvent être modifiés en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote des décisions modificatives.
La décision modificative n°4 permet d'intégrer à la section d'investissement, par l'intermédiaire d'une écriture comptable d'ordre (neutre pour le budget global) les travaux réalisés en régie par les services techniques municipaux pour la réfection du réseau eaux pluviales en bordure de la RD 16, la mise en accessibilité de la crypte et de la mairie, ainsi que les travaux d'économie d'énergie au complexe sportif.
Elle permet également d'augmenter les crédits pour le versement au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communale (FPIC) pour lequel le montant notifié est un peu supérieur au montant prévu, ainsi que d'intégrer les opérations de reprises et de dotations de provisions pour dépréciation.

| BUDGET PRINCIPAL 2023 CAMPBON - DECISION MODIFICATIVE N°4 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| FONCTIONNEMENT | | | | | | | |
| RECETTES | | | | | | | |
| Chapitre | Article | libelleArticle | Fonction | Proposé | Voté | Voté + DM | libelleOperation |
| 042 | 722 | Travaux en régie cheminement doux RD16 | 822 | 83 968,29 | - | 83 968,29 | |
| 042 | 722 | Travaux en régie accessibilité crypte église | 71 | 10 284,83 | - | 10 284,83 | |
| 042 | 722 | Travaux en régie accessibilité mairie | 71 | 5 720,58 | - | 5 720,58 | |
| 042 | 722 | Travaux en régie économie energie salle de sport | 411 | 5 942,71 | - | 5 942,71 | |
| 73 | 7318 | Autres impôts locaux ou assimilés | 01 | 3 000,00 | 34 800,00 | 37 800,00 | Nouveaux crédits pour équilibre DM |
| 78 | 7817 | Reprise sur provision dépréciation | 01 | 3 500,00 | - | 3 500,00 | Demande du SGC |
| | | TOTAL | | 112 416,41 | | | |
| DEPENSES | | | | | | | |
| Chapitre | Article | libelleArticle | Fonction | Proposé | Voté | Voté + DM | libelleOperation |
| 014 | 739223 | FPIC | 01 | 3 000,00 | 40 000,00 | 43 000,00 | Rectification FPIC 2022 - notification 05/10/23 |
| 023 | 023 | Virement à la section d'investissement | 01 | 105 916,41 | 282 504,11 | 388 420,52 | |
| 68 | 6817 | Dotations aux provisions pour dépréciations | 01 | 3 500,00 | 1 000,00 | 4 500,00 | Demande du SGC |
| | | TOTAL | | 112 416,41 | | | |

| INVESTISSEMENT | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| RECETTES | | | | | | | |
| Chap | Article | libellé Article | Fonct | Proposé | Voté | Voté + DM | libellé Opération |
| 021 | 021 | Virement de la section de fonctionnement | 01 | 105 916,41 | 282 504,11 | 388 420,52 | |
| | | | | | | | |
| | | TOTAL | | 105 916,41 | | | |
| DEPENSES | | | | | | | |
| Chapitre | Article | libelleArticle | Fonction | Proposé | Voté | Voté + DM | libelleOperation |
| 040 | 2315 | Installations, matériel et outillage techniques | 822 | 83 968,29 | - | 83 968,29 | RD16 |
| 040 | 2313 | Constructions | 71 | 10 284,83 | - | 10 284,83 | Accessibilité crypte église |
| 040 | 2313 | Constructions | 71 | 5 720,58 | - | 5 720,58 | accessibilité mairie |
| 040 | 21318 | Autres bâtiments publics | 411 | 5 942,71 | - | 5 942,71 | Economie energie salle de sport |
| 16 | 165 | Dépôts et cautionnements reçus | 71 | 760,00 | 450,00 | 1 210,00 | Remboursement caution 3 Emma Datin |
| 020 | 020 | Dépenses imprévues | 01 | - 760,00 | 80 000,00 | 79 240,00 | |
| | | TOTAL | | 105 916,41 | | | |
| | | | | | | | |
| | | TOTAL RECETTES | | 218 332,82 | | | |
| | | TOTAL DEPENSES | | 218 332,82 | | | |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°3 du budget principal 2023.

| *VOTE* | *UNANIMITE* |
|---|---|

## 6- Admission en non-valeur

Par courriels datés du 10/05/2023 et 21/11/2023, le responsable du service de gestion comptable de Pontchâteau a transmis à M. le Maire deux demandes d'admission en non-valeur :

- à hauteur de 8.43 € pour 3 titres de 2019 inférieurs au seuil de poursuite. Il convient donc de constater cette admission par mandatement du compte 6541 pour un montant de 8.43 €
- à hauteur de 1 358,08 € pour 40 titres émis entre 2016 et 2022 ayant fait l'objet de toutes les procédures de recouvrement forcé. Il convient donc de constater cette admission par mandatement du compte 6541 pour un montant de 1 358,08 €

Il est proposé au Conseil municipal de valider ces admissions en non-valeur pour un montant total de 1 366.51 € et mandater le Maire pour effectuer toutes les procédures afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider les admissions en non-valeur.

| *VOTE* | *UNANIMITE* |
|---|---|

## 7- Autorisation d'engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que :
« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.
Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »
Les crédits ouverts au budget 2023 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette s'élevaient à 2 902 543.30 €.
Considérant que l'adoption du prochain budget est envisagée au plus tard le 15 avril 2024,
Considérant la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement durant cette période de transition,
Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ceci dès le 1er janvier 2024 et jusqu'au vote du budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ceci dès le 1er janvier 2024 et jusqu'au vote du budget primitif 2024.

| | |
|---|---|
| *VOTE* | *UNANIMITE* |

## 8- Réhabilitation de la Chapelle Saint-Victor – demande de subvention

La circulaire préfectorale du 20 septembre 2023 pour les subventions DETR et DSIL 2024 fixe la date limite de dépôt des dossiers au 15 décembre 2023.

Dans le cadre de l'appel à projets commun DETR DSIL pour l'année 2024, les opérations prioritaires sont :

- Des opérations en faveur de la transition écologique et l'anticipation au changement climatique (rénovation thermique de bâtiments publics, développement d'énergies renouvelables, amélioration de la qualité du cadre de vie…)
- Des opérations qui s'inscrivent dans les politiques prioritaires de l'Etat : dans le cadre de démarches contractuelles (contrats de relance, petites villes de demain, action Cœur de Ville…), soutien à l'ingénierie pour accompagner l'élaboration de projets de territoires et d'opérations complexes concourant à la transition écologique s'articulant avec différents axes de Fonds Vert, projets concourant à l'amélioration de l'accès aux services publics en milieu rural et s'inscrivant dans les mesures de l'Agenda rural

Dans ce cadre, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour le projet de réhabilitation de la Chapelle Saint-Victor pour un montant prévisionnel d'opération de 661.000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à présenter tout dossier de demande de subvention pour le projet de la Chapelle Saint-Victor.

| | |
|---|---|
| *VOTE* | *UNANIMITE* |

**8b- Aménagement de déplacements doux RD16 entre le Rocher, Montmignac et le bourg – demande de subvention**

Les villages du Rocher et de Montmignac situés sur la route départementale n°16 présentent une densité d'urbanisation qui nécessite la sécurisation des flux de circulation de l'ensemble des usagers.
Pour permettre les déplacements à pied ou à vélo de ces secteurs vers le bourg, la Commune de Campbon envisage la réalisation d'un programme d'aménagement de déplacement doux dans la traversée du village de Montmignac jusqu'au bourg sur un linéaire maximal de 1700m. Les services des infrastructures départementales et les concessionnaires de réseaux sont associés à ce projet.
Suite à la présentation des esquisses d'aménagement par le cabinet 2LM, maître d'œuvre de l'opération, à la réunion de concertation des usagers du 7 septembre 2022, à la période de consultation jusqu'au 21 septembre 2022, les élus se sont orientés vers la réalisation d'une voie mixte piétons et vélos côté sud de la RD16 d'une largeur de 2,5m, avec le maintien d'une voie bidirectionnelle d'une largeur de 6 mètres pour les véhicules. Cet aménagement est accompagné de la réalisation de quatre plateaux surélevés et de la pose de radars pédagogiques destinés à apaiser la vitesse de la circulation routière.
L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 879.457 € HT. Pour un début des travaux envisagé au deuxième semestre 2023 et devant se terminer durant l'année 2023.
Par délibération du Conseil Municipal du 3 novembre 2022, le Maire a été mandaté pour solliciter les demandes de subvention sur ce dossier.
Dans le cadre de la DSIL 2023, l'opération n'a pas été retenue et peut faire l'objet d'une nouvelle présentation.
Après la phase de consultation des entreprises, il a été décidé que la réalisation des travaux s'effectue par phases ayant commencé fin août 2023 et devant se terminer pour fin mai 2024.
Ceci entrainant une modification du dossier de demande de subvention, il s'avère nécessaire de représenter la demande au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à présenter tout dossier de demande de subvention pour le projet d'aménagement de déplacements doux RD16 entre le Rocher, Montmignac et le bourg.

| | |
|---|---|
| *VOTE* | *UNANIMITE* |

**9- Rapport d'activité 2022 -Territoire d'Energie Loire-Atlantique (TE44 – ex-SYDELA)**

Les temps forts 2022 :
- 22 juin : 1ère matinale de l'Energie publique à Orvault et changement de dénomination
- Du 27 au 29 septembre : présence au congrès de la FNCCR à Rennes
- 10 novembre : inauguration du réseau de gaz vert situé entre Mésanger et Carquefou
- 25 novembre : matinée pour accélérer la transition énergétique au conseil départemental de Loire-Atlantique

Depuis le 22 juin 2022, le SYDELA est devenu Territoire d'Energie Loire-Atlantique en adhérant à la marque nationale Territoire d'Energie déposée par la FNCCR.
Les missions restent inchangées pour les 194 collectivités adhérentes :
- L'éclairage public
- La production d'énergie renouvelable
- Les travaux électriques
- La mobilité électrique et gaz
- Les réseaux de distribution électricité et gaz

- Les infrastructures de communications électroniques
- L'urbanisme
- La maîtrise de l'énergie
- L'information géographique du territoire

1535 dossiers de travaux de réseaux électriques ont été pris en main par les chargés d'affaires TE44. 1127 études de travaux ont été lancées et 1059 chantiers engagés.
TE44 accompagne également les collectivités dans les projets en énergies renouvelables (production d'énergie thermique, installation de toitures photovoltaïques…) et dans l'établissement de plan d'action de sobriété énergétique sur l'éclairage et les bâtiments publics ou dans l'élaboration de leur plan climat air énergie territorial (PCAET).
TE44 est propriétaire de bornes de recharge pour voitures électriques (OUEST CHARGE) dont une à Campbon.

*PREND ACTE*

**10- <u>Décisions prises par délégation du Conseil Municipal</u>**

Concessions cimetières

| CONCESSIONS CIMETIERE | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2023 | | | | |
| Date arrêté | N° | Objet | N° Concession | Échéance |
| 30/11/2023 | 183 | achat concession de terrain | 1375 | 10/09/2053 |
| 06/12/2023 | 188 | achat concession de terrain | 1376 | 09/11/2053 |
| 06/12/2023 | 189 | renouvellement concession de terrain | 960 | 01/11/2038 |
| | | | | |

Marchés publics

Décision n°2023-12 – Mise en accessibilité PMR du rez-de-chaussée haut de la mairie – marché de travaux Revêtements muraux – peinture et sols souples – Avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise DOUCET pour un montant de 455 € HT.

**11- <u>Informations Communauté de Communes Estuaire et Sillon</u>**

Monsieur le Maire fait un point d'avancement de la réflexion sur le pacte financier et fiscal entre la Communauté de Communes et les communes membres. Sont notamment prévues deux évolutions :

- La taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui permet de financer les travaux sur les milieux aquatiques
- Une augmentation de la taxe sur les surfaces commerciales (plus de 400 m²)

Les règles d'aides au projet des communes s'appuient sur 3 principes :

- Une application de la solidarité des communes selon les compétences intercommunales
- La solidarité de l'intercommunalité envers les communes définies en tant que « pôles structurants » ou « pôles intermédiaires » ayant un projet à rayonnement intercommunal
- L'aide aux petites communes

Madame GALLERAND indique que les élus intercommunaux ont été assez réticents sur le fait de classer le projet de la médiathèque de Savenay en projet dit intercommunal. Il avait été demandé de retirer le projet du contrat de territoire. Or la communication sur la signature par le Président de la CCES du contrat de territoire avec le département de Loire-Atlantique indique le projet.
Monsieur le Maire indique la compétence porte sur la lecture publique. Une analyse juridique est en cours pour savoir si peuvent être pris en considération les bâtiments liés à cette compétence.

## 12- Questions diverses

A titre d'information, le marché de travaux relatif à l'extension du mur d'escalade est en cours de signature.

Prochaines séances du Conseil Municipal :

- 8 février
- 7 mars (à confirmer)
- 4 avril
- 13 ou 27 juin

A l'agenda de la Mairie :

- Vœux à la population : 12 janvier 2024 à 19h
- Jumelage Campbon-Biessenhofen : venue des Allemands du 23 au 28 mai 2024
- Elections européennes le 9 juin 2024

La séance est levée 22h10.

| | |
|---|---|
| Le Maire | Le Secrétaire |
| Jean-Louis THAUVIN | Patrice BOUSSAUD |